



RESPECT-ENGAGEMENT-COLLABORATION

Notre mission : L'école Adrien-Guillaume a pour mission d'offrir la chance à tous de vivre une réussite chaque jour !

Notre vision : À notre école, nous souhaitons que chaque élève puisse vivre dans : Un milieu sécuritaire et stimulant pour apprendre !

RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

1^{er} cycle du primaire- **1^{re} année**

Voici des informations concernant les communications officielles au cours de l'année 2024-2025 ainsi que des informations sur l'évaluation des apprentissages de votre enfant.

Communications officielles
Première communication écrite
<ul style="list-style-type: none">▪ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.▪ Communication acheminée au plus tard le 15 octobre 2024 (Mozaïk portail ou version papier).
Premier bulletin
<ul style="list-style-type: none">▪ Ce bulletin couvre la période de la première étape, soit du 29 août 2024 au 5 novembre 2024.▪ Cette étape vaut pour 20% du résultat final de l'année.▪ Il sera déposé sur Mozaïk portail au plus tard le 14 novembre 2024.▪ La rencontre de parents est prévue le 14 novembre 2024.
Deuxième bulletin
<ul style="list-style-type: none">▪ Ce bulletin couvre la période de la deuxième étape, soit du 6 novembre 2024 au 11 mars 2025.▪ Cette étape vaut pour 20% du résultat final de l'année.▪ Il sera déposé sur Mozaïk portail au plus tard le 14 mars 2025.▪ Une rencontre de parents ou un appel téléphonique sera prévu pour les parents dont les enfants éprouvent des difficultés d'apprentissage ou de comportement dans la semaine du 18 mars 2025.
Troisième bulletin
<ul style="list-style-type: none">▪ Ce bulletin couvre la période de la troisième étape, soit du 12 mars 2025 au 20 juin 2025.▪ Cette étape vaut pour 60% du résultat final de l'année.▪ Il sera déposé sur Mozaïk portail au plus tard le 11 juillet 2025.

Évaluation des apprentissages

Pour chacune des matières, les compétences et les connaissances seront évaluées par les enseignants tout au long de l'année à l'aide de situations d'apprentissage et d'évaluation, travaux ou toutes autres tâches pédagogiques. L'enseignant s'assurera d'avoir suffisamment de traces pertinentes, jugées les plus significatives, pour en faire l'analyse et porter son jugement professionnel.

Commentaires sur les apprentissages

Pour chacune des disciplines, un espace est prévu au bulletin pour la consignation de commentaires en lien avec les forces, les défis et les progrès de votre enfant. L'enseignant utilisera cet espace au besoin pour vous donner quelques explications sur les résultats indiqués. Également, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec les parents, notamment les travaux envoyés à la maison, le portfolio, les communications mensuelles si l'enfant a un plan d'intervention, etc.

Le tableau ci-dessous présente les types de tâches permettant d'évaluer les apprentissages dans les différentes disciplines ainsi que les compétences qui feront l'objet d'une consignation à chaque bulletin scolaire.

Les disciplines	Les compétences	Les libellés du bulletin	Les bulletins		
			Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français	Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires. Écrire des textes variés. Communiquer oralement.	Lire (50%)		✓	✓
		Écrire (30%)		✓	✓
		Communiquer oralement (20%)	✓	✓	✓
Mathématique	Résoudre une situation-problème mathématique. Raisonnement à l'aide de concepts et de processus mathématiques.	Résoudre une situation problème (20%)		✓	✓
		Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	✓	✓	✓
Anglais, langue seconde	Mobiliser sa compréhension des textes attendus. Communiquer oralement en anglais.	Comprendre des textes entendus (60%)	✓		✓
		Communiquer oralement en anglais (40%)		✓	✓
Culture et citoyenneté québécoise	Explorer des réalités culturelles	Culture et citoyenneté québécoise (100%)		✓	✓
Éducation physique et à la santé	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques.	Éducation physique et à la santé (100%)		✓	✓
		Agir	✓		✓
		Interagir		✓	✓
Arts plastiques	Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades (30%). Réaliser des créations plastiques personnelle et des créations plastiques médiatiques (70%).	Arts plastiques (100%)		✓	✓
Art dramatique	Apprécier des œuvres théâtrales, ses réalisations et celles de ses camarades (30%). Inventer et interpréter des séquences dramatiques (70%).	Art dramatique (100%)		✓	✓
Compétences transversales		Exercer son jugement critique			
		Organiser son travail			✓
		Savoir communiquer			
		Travailler en équipe			

Compétences transversales

Au cours de l'année scolaire, l'une des quatre compétences transversales devra être appréciée afin de vous informer des attitudes et habiletés de votre enfant, et ce, à l'étape jugée la plus appropriée par l'enseignant.

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

PRÉCISIONS SUR UNE ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Épreuve obligatoire

*Lorsqu'un élève est empêché de se présenter à une épreuve obligatoire pour les motifs reconnus, son résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes.

Les motifs reconnus énumérés ci-dessous peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve du Ministère ou du Centre de services scolaire :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- Décès d'un proche parent;
- Convocation d'un tribunal;
- Participation à un événement d'envergure préalablement autorisé par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

La copie des attestations ou d'autres pièces justificatives, le cas échéant, doit être transmise au Ministère, et l'original doit être conservé par l'école fréquentée.

Examen-école/ Centre de services scolaire ou régional

S'il s'agit d'un examen-école, du Centre de services ou régional et que ce dernier peut être repris lors d'une journée de reprise d'examen (après étude du dossier pédagogique de l'élève), l'élève devra se présenter à l'école au moment qui lui sera assigné par son enseignant.

Éducation physique

Pour toutes exemptions ou modifications, un billet médical qui précise les limitations est exigé. Exemptions : L'élève est exempté des évaluations. Cependant, il n'est pas exempté de se présenter ou de participer au cours selon ses limitations. Il est possible que, dans certains cas, la présence de l'élève au cours soit impossible.

Épreuves de fin d'année :

En 4e année et 6e année, à la fin de l'année scolaire, en lecture et écriture, les élèves auront un examen du ministère qui comptera pour 20 % de la note finale en français. Les élèves de 6e année auront de plus, un examen de mathématique avec cette même pondération. En 4e année, ce sera une épreuve régionale en mathématique qui comptera pour 5% de la note de la 3e étape.